

32 RUE DU COLLEGE IMMOBILIER
Société civile immobilière au capital de 5 000 €
Siège social : 4 CHE DU VERDIER DE MELOU
81100 CASTRES
830 932 224 RCS CASTRES

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 1^{ER} DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois,

Le 1^{er} décembre, à huit heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- Madame GARRIGUES Catalina, propriétaire en pleine propriété de	312 parts
- Madame GARRIGUES Catalina, usufruitière de	188 parts
- Monsieur GARRIGUES Stéphane, nu-propiétaire de	94 parts
- Monsieur GARRIGUES Patrice, nu-propiétaire de	94 parts

soit un total de

500 parts

sur les cinq cent (500) parts composant le capital social.

Madame GARRIGUES Catalina préside la séance en sa qualité de gérante associée.

Le quorum étant atteint, le Président constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise des deux tiers des parts détenues par les associés présents ou représentés.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires,
- le rapport de la gérance,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Transfert de siège social,
- Pouvoirs pour formalités.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition de la gérance et après avoir entendu la lecture de son rapport, décide de transférer le siège social de 4 CHE DU VERDIER DE MELOU à CASTRES (81100), à 12 RUE COMMANDANT WAUTHIER à CASTRES (81100), à compter du 1^{er} décembre 2023.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par l'unanimité des associés représentant plus de la moitié des parts sociales.

DEUXIÈME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 4 des statuts :

Article V - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé : 12 RUE COMMANDANT WAUTHIER à CASTRES (81100)
Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par l'unanimité des associés représentant plus de la moitié des parts sociales.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance et les associés ou leurs mandataires.

GARRIGUES CATALINA



GARRIGUES STEPHANE



GARRIGUES Patrice

